

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 7 octobre 2013, à la mairie.

Le Maire

Séance du 7 octobre 2013

L'an deux mil treize, le sept octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean POUSSIN, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. POUSSIN J., MEUNIER, J.-J., GUÉRIN T., REFFAY C., OGER F., RULLON J.-M., HERVET GARCIA T., LARUS P., Mme LEMAIRE C., ROYER M.,

ÉTAIENT ABSENTS :

TONDEREAU P. : pouvoir à ROYER M.

BEDARD D. : pouvoir à POUSSIN J.

MANSO P. : pouvoir à LEMAIRE C.

RAGUIDEAU D., BROCHERIEUX D. (excusé),

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OGER Frédéric

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de conseil du 24 septembre 2013.

Le compte rendu est approuvé à la majorité (abstention de Mme Royer, absente lors de la séance)

2. FOYER RURAL

Délibération n°78 : Foyer Rural – validation choix CAO pour les lots non pourvus à la 1^{ère} consultation :
Monsieur le Maire fait lecture du procès verbal de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 4 octobre 2013.

Lot1 maçonnerie – Choisnet : 11234,00 €HT

Lot 2 – charpentes – Flabeau : 3713,61 €HT

Lot 3 menuiseries – Sartor : 31842,65 €HT

Lot6 – peintures – Charron : 1884,29 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider le choix de la commission d'appel d'offres ci-dessus exposé.

Il décide de retenir :

Lot1 maçonnerie – Choisnet : 11234,00 €HT

Lot 2 – charpentes – Flabeau : 3713,61 €HT

Lot 3 menuiseries – Sartor : 31842,65 €HT

Lot6 – peintures – Charron : 1884,29 €HT

Il autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées et tous les documents relatifs à ces marchés. Le démarrage des travaux est prévu à l'automne.

Délibération n°79 : Foyer Rural – récapitulatif des travaux

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des entreprises retenues pour les travaux du Foyer Rural, validées par les délibérations n° 67 du 24 septembre 2013 et n°78 du 7 octobre 2013.

Lot 1 maçonnerie – Choisset : 11234,00 €HT

Lot 2 – charpentes – Flabeau : 3713,61€HT

Lot 3 menuiseries – Sartor : 31842,65€HT

Lot 4 – plâtrerie - Domingues : 7861,37€HT

Lot 5 – carrelage - Magalhaes : 2703,25€HT

Lot 6 – peintures – Charron : 1884,29€HT

Lot 7 – plomberie – Ets Tondereau : 5466,68 €HT

Lot 8 – électricité – Ets Tondereau : 2155,51 €HT

Le montant total des travaux s'élève à 66861,36 €HT soit 79 966,19€TTC (TVA 19,6%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, confirme l'attribution des lots ci-dessus. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

3. RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait lecture de la circulaire sur l'application des nouveaux rythmes scolaires. Selon son choix, la collectivité doit rédiger un projet éducatif territorial ou un projet d'organisation du temps scolaire pour transmission à l'académie le 28 novembre. L'école a reçu les mêmes circulaires et le Conseil d'Ecole devrait avoir lieu dans les prochains jours. Monsieur le Maire propose d'attendre les conclusions du Conseil d'Ecole avant de rédiger tout projet. En première intention, la municipalité avait retenu le principe de l'allongement de la pause méridienne, proposition qui avait été par la suite refusée par le Conseil d'Ecole.

4. DEMANDE DE LOGEMENT

Délibération n°80 : attribution de logement

Monsieur le Maire fait part de la demande de logement de M. et Mme CORDIER et leurs 2 enfants (2009, 2013), originaires du département de l'Eure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer le T4 situé au 14 rue du Four à Chaux.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

5. AFFAIRES DIVERSES

Communauté de communes de Racan :

Le rapport d'activités 2012 est consultable en mairie.

Délibération n°81 : Loyers baux ruraux : Messieurs Perrotin, Maurice, Genest et Ménard

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal calcule chaque année le montant des terres louées à MM Perrotin, Genest, Hervé et Ménard. Cette location est indexée sur le prix du quintal de blé fermage dont le montant est fixé par arrêté ministériel : il est fixé à 23,54€ pour l'année 2013 ; +2.63%

Sur la base de 5 quintaux à l'hectare, le loyer de :

-M. Perrotin sera de 25,01€ (0,2125ha)

-M Maurice sera de 613,91€ (5,2159 ha)

-M. Genest sera de 237,84€ (2,0207 ha)

-M. Ménard sera de 71,03€ (0,6035 ha)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'arrêter le montant des loyers comme suit :

-M. Perrotin : 25,01€

-M Maurice : 613,91€

-M. Genest : 237,84€

-M. Ménard : 71,03€

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Cérémonie du 11 novembre :

Monsieur le Maire fait la proposition suivante pour l'organisation de la cérémonie.

Rassemblement à 9h30 place de la mairie

Monument aux morts

Vin d'honneur au Foyer Rural

Concert du 11 novembre :

Apéritif concert du 11 novembre à 18h00 à Beau-Soulage, avec EMEDC et la chorale Racan Chante.

Délibération n°82 : Autorisation d'engagement 25% des crédits investissement pour l'année 2014 – opération 12, 19,20, 22, 25,27,50,51, 53

Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation spéciale du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Monsieur le Maire propose d'inscrire les crédits suivants :

<i>Opération</i>	<i>Crédits ouverts en 2013</i>	<i>Crédits 25% pour 2014</i>
<i>12 – restructuration école</i>	<i>309925,19</i>	<i>77 481,30</i>
<i>19 – travaux bâtiments</i>	<i>6 000,00</i>	<i>1 500,00</i>
<i>20 - mobilier</i>	<i>10 000,00</i>	<i>2 500,00</i>
<i>22 - matériel</i>	<i>10 000,00</i>	<i>2 500,00</i>
<i>25 – réseaux-voirie</i>	<i>20 000,00</i>	<i>5 000,00</i>
<i>27 – foyer rural</i>	<i>85872,72</i>	<i>21 468,18</i>
<i>50 - cimetière</i>	<i>6 400,00</i>	<i>1 600,00</i>
<i>51 - informatique</i>	<i>10 000,00</i>	<i>2 500,00</i>
<i>53- site internet</i>	<i>2000,00</i>	<i>500,00</i>
		<i>115 049,48</i>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessus

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Jeux du terrain des sports : les nouveaux jeux seront installés le 4 novembre 2013. Un maçon réalisera les socles béton.

Pigeons et corbeaux : ces oiseaux sont attirés par le salpêtre sur les anciennes bâtisses. L'effaroucheur installé sur l'église sera à nouveau réglé, mais il y a moins d'oiseaux dans le bourg en journée.

La séance est levée à 20h55.